

Acquérir une compétence IFRS

VOUS ÊTES CONCERNÉS

- Commissaires aux comptes.
- Experts-comptables.
- Collaborateurs confirmés.

OBJECTIFS

- Ce programme de formation a pour objectif de donner aux commissaires aux comptes et à leurs collaborateurs une solide connaissance des normes les plus importantes et des problématiques essentielles de ce référentiel qui modifie considérablement les principes comptables français en introduisant notamment les concepts de juste valeur, le principe de l'actualisation en coût amorti ou encore l'enregistrement des variations de juste valeur en capitaux propres et/ou en compte de résultat.
- La formation prévoit une analyse systématique et comparative des normes françaises avec les normes IFRS.
- Le séminaire traite également les principales innovations touchant l'annexe.

QUESTIONS TRAITÉES

- Le référentiel de l'IASB, les principes comptables et le format de l'information financière :
 - Les principes comptables IFRS.
 - Le format des états de synthèse.
 - L'information sur les secteurs opérationnels.
 - Le débat relatif à la norme IFRS PME.
- Le traitement comptable des actifs et des passifs :
 - Les normes sur les actifs.
 - Les tests de dépréciation.
 - Les normes sur les passifs.
- Les transactions courantes en normes IFRS et les difficultés particulières :
 - Les produits.
 - La consolidation.
 - Les instruments financiers.
 - Les avantages du personnel.
 - Difficultés particulières et information sur les risques.
- La première adoption des normes IFRS :
 - La norme de première adoption (IFRS 1).
 - Les diligences d'audit dans un contexte IFRS.
 - Les éléments d'information financière.

LES PRÉ-REQUIS

- Une connaissance pratique des règles de consolidation.
- Une sensibilisation à l'importance de l'information financière.

Formation homologuée
par le Comité
scientifique